



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/08**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 55'000.-- POUR LA REFECTION DU  
PASSAGE INFERIEUR COUVERT RC1 - TAUDAZ**

## **Demande d'un crédit de Fr. 55'000.-- pour la réfection du passage inférieur couvert RC1 - Taudaz**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet une demande de crédit pour la réfection du passage inférieur couvert RC1 - Taudaz.

### **1. Préambule**

Le passage sous-voie a été achevé en 1973. Entièrement construit en béton armé, tous les murs sont recouverts de graffitis. Par ailleurs, les surfaces visibles présentent des fissures « importantes », notamment au droit des montants des barrières dont les scellements dans le béton ont provoqué, avec le temps, des éclatements de celui-ci. L'éclairage réalisé en tubes fluorescents est raccordé à l'éclairage public et ne fournit plus une illumination satisfaisante. De plus, pendant la journée, cet éclairage est hors-service. L'aspect général de ce passage sous-route est pour le moins négligé et éveille auprès d'un nombre croissant d'usagers un sentiment d'insécurité. Le point est d'autant plus regrettable que les enfants du quartier de la Taudaz empruntent ce passage pour se rendre à l'école.

### **2. Descriptif des travaux**

A la fin de l'été 2007, un essai de nettoyage par hydrogommage a permis de constater l'efficacité avec laquelle les graffitis et les salissures de toutes sortes disparaissaient, redonnant au béton ainsi qu'aux serrureries, une surface propre. L'hydrogommage est un procédé de nettoyage à basse pression (0.2 à 1.5 bars) où un fluide d'air (en fort débit) mélangé à un granulats de pierre (en faible quantité) arrive sous forme d'un jet rotatif, homogène et humidifié produisant une micro-abrasion sur le support, sans l'altérer.

Une fois nettoyée, il conviendra de rhabiller la surface du béton (fissures, fers apparents, éclatements) au moyen d'un mortier spécial. La réfection des joints de dilatation sera également effectuée.

La lustrerie intérieure est à remplacer par des luminaires à raccorder sur la phase directe de l'éclairage public, garantissant un éclairage permanent pour la partie d'ouvrage sous-voie (24h/24).

La serrurerie est en bon état général et il n'est pas prévu de la remplacer. Après nettoyage par hydrogommage, toutes les fixations (cols de cygne, scellements et plaques) seront contrôlées et réparées si nécessaire.

### 3. Coût des travaux

Plusieurs offres ont été demandées afin de confirmer l'estimation du crédit des travaux. Si le présent préavis devait être accepté, une mise en concurrence des offres serait alors effectuée. Les travaux énumérés au point 2 sont estimés comme suit :

Surface totale à « traiter » : 570 m<sup>2</sup> à Fr. 96.50/m<sup>2</sup> environ, soit :

• Nettoyage par hydrogommage	Fr.	28'000.--
• Maçonnerie, rhabillages	Fr.	8'000.--
• Luminaires, remplacement	Fr.	9'000.--
• Serrurerie, contrôle des fixations	Fr.	2'000.--
• Divers et imprévus (10 %)	Fr.	4'700.--
• Frais de surveillance, service technique	Fr.	3'300.--
Total général (TVA incluse)	Fr.	<u>55'000.--</u>

### 4. Financement

Pour couvrir cette dépense, la Municipalité propose :

- D'engager le fonds de réserve « Routes », dont le solde disponible s'élève au 30.11.2007 à Fr. 816'764.75.
- De payer le montant de Fr. 55'000.-- par nos avoirs en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

### 5. Position de la Municipalité

La Municipalité est consciente de l'importance du prix de cette réfection, liée à la structure de l'ouvrage, mais rappelle que rien n'a été entrepris depuis de nombreuses années.

Par conséquent, elle estime que ces travaux doivent être exécutés pour les motifs suivants :

- Le passage constitue le seul accès sécurisé pour les élèves du quartier de la Taudaz qui se rendent à l'école.
- Il en va de même pour les habitants des quartiers de la Taudaz et du Rionzi qui se rendent au bord du lac ou qui prennent le bus.

### 6. Calendrier

Ces travaux seront exécutés dès que possible; à n'importe quelle période de l'année, sauf par grand froid (risque d'éclatement du béton en cas de gel).

### 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal no 3/08 du 13 novembre 2007,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 55'000.-- pour la réfection du passage inférieur couvert RC1 - Taudaz.
2. D'approuver le financement proposé à savoir :
  - L'engagement du fonds de réserve « Routes ».

### DIT

3. Que le montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2007.

**Délégué de la Municipalité :**

**M. Pierre-Georges Gay**

**Première séance de la Commission :**

**lundi 17.12.2007 à 19h30**

**Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité  
le Syndic : le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Annexe : plan de situation

Préverenges, le 13 novembre 2007/CMY/ca